

« Le centre KEYMEX SYNERGIE ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ». La délivrance d'une note est obligatoire .

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur/repreneur sauf mention contraire

TTC

COMMERCES

FONDS DE COMMERCE Cession des titres : honoraires calculés sur la valeur du FDC	10% TTC (avec minimum de 12000€ TTC)
Droit au bail (DAB) Pas de porte (PDP)	Valeur la plus haute entre 10% TTC du montant et 12% TTC du loyer triennal (avec minimum de 12000 € TTC)
Vente murs commerciaux	10% TTC (avec minimum de 12000 € TTC)
Location suivant bail dérogatoire (précaire < 36 mois) Location bail 3/6/9	12% TTC du loyer triennal (avec minimum de 12000€ TTC)

ENTREPRISES

FONDS DE COMMERCE OU TITRES DE SOCIETE	10% TTC (avec minimum de 20 000€ TTC)
--	--

IMMOBILIER COMMERCIAL

LOCATION	15% HT du loyer annuel (charge preneur) + 15% HT du loyer annuel (charge bailleur) avec minimum de 3 000€ HT
VENTE	8,4% TTC (avec minimum de 12000€ TTC)

« Le centre Keymex Synergie ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

La délivrance d'une note est obligatoire.

La commission est à la charge du vendeur

Toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliqué une commission à la charge « acquéreur ».

Le Barème sera alors identique à celui charge vendeur

Prix de vente	Forfait ou % du prix de vente
BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION	
De 0 à 60 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
De 60 001 à 100 000 €	Forfait de 8 000 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	8 % TTC
De 150 001 € à 200 000 €	7 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	5 % TTC
De 500 001 € à 800 000 €	4,5 % TTC
À partir de 800 001 €	4 % TTC
TERRAINS	
Terrain Non-Constructible	Forfait de 5000 € TTC
Terrain Constructible	10 % TTC (avec forfait minimum de 5 000 € TTC)